

# Assemblée Générale Mixte du 27 mai 2015



## Ordre du jour arrêté par le Conseil d'administration

### À titre ordinaire

- Rapport de gestion du Conseil d'administration.
- Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce.
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice.
- Affectation du résultat et fixation du montant du dividende.
- Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce.
- Ratification de la cooptation d'un administrateur.
- Renouvellements d'administrateurs.
- Nomination d'un administrateur.
- Renouvellements de Commissaires aux comptes.
- Nominations de Commissaires aux comptes.
- Consultation sur la rémunération individuelle des dirigeants mandataires sociaux.
- Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'acheter ou de transférer des actions de la Société.

### À titre extraordinaire

- Rapport de gestion du Conseil d'administration.
- Rapport des Commissaires aux comptes.
- Modification du point 1 de l'article 21 des statuts, Assemblées Générales ; mise en conformité avec les nouvelles dispositions du décret n° 2014-1466 du 8 décembre 2014.
- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières complexes, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.
- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières complexes, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre au public.
- Délégation de compétence au Conseil d'administration, à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières complexes, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.
- Autorisation au Conseil d'administration à l'effet, en cas d'émission de titres, d'augmenter le nombre de titres à émettre.
- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et des valeurs mobilières complexes, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société.
- Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et des valeurs mobilières complexes, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.
- Limitation globale des autorisations.
- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfices ou primes.
- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des émissions d'actions ou de valeurs mobilières complexes, réservées aux adhérents de plans d'épargne entraînant la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.
- Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions.
- Pouvoirs.

## Compléments à l'ordre du jour

---

L'ordre du jour arrêté par le Conseil d'administration est complété des demandes d'inscriptions de résolutions et d'amendement ci-après, présentées par des actionnaires conformément à l'article L. 225-105 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration lors de sa réunion du 27 avril 2015 a agréé le projet de résolution ci-dessous proposé par le Fonds Commun de Placement d'Entreprise Cap' Orange, qui dès lors devient la vingt-neuvième résolution.

### A titre extraordinaire

#### Vingt-neuvième résolution

- Modification de l'article 26 des statuts, faculté d'accorder une option pour le paiement des acomptes en numéraire ou en actions.

En revanche, l'ensemble des autres projets de résolutions proposés au titre de l'article précité n'a pas été agréé par le Conseil d'administration lors de cette même réunion. Par conséquent le Conseil d'administration invite les actionnaires à ne pas les approuver ou à s'abstenir.

### Résolutions proposées par le Fonds Commun de Placement d'Entreprise Cap'Orange

#### A titre ordinaire

##### Résolution A

- Amendement à la troisième résolution - affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014, tel que ressortant des comptes annuels.

##### Résolution B

- Option pour le paiement du solde du dividende en actions.

##### Résolution C

- Actions réservées aux adhérents du plan d'épargne d'entreprise en cas de cession d'actions détenues directement ou indirectement par l'Etat.

### Résolution proposée par PhiTrust Active Investors, soutenu par plusieurs investisseurs représentant ensemble 1,0882 % du capital de la Société.

#### A titre extraordinaire

##### Résolution D

- Modification du point 1 de l'article 11 des statuts, Droits et obligations attachés aux actions, afin de ne pas conférer un droit de vote double aux actions pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans.